



# SÉANCE DE TRAVAIL SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### ACTIVITÉ

---

Coopération - Programme commun d'appui au Burkina Faso (PROCAB)  
Visioconférence  
2 septembre 2020

### DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

---

- Coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques
- Conseiller en sécurité de l'information et de la continuité des affaires
- Avocates de la Direction des affaires juridiques et législatives
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

### DÉLÉGATION BURKINABÈ

---

- Chef de service des comptes rendus de la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires
- Agent du service des médias de la Direction des médias
- Chef de service des archives de la Direction des archives et de la documentation
- Consultant indépendant
- Agent de projet PROCAB
- Agent de projet PROCAB
- Conseiller technique national PROCAB

## CONTEXTE

---

L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et le Centre parlementaire (CP) ont signé, en avril 2019, un protocole d'entente dans le cadre du PROCAB. Ce programme vise à renforcer les capacités des parlementaires ainsi que du personnel administratif de l'Assemblée nationale du Burkina Faso (ANBK), et ce, conformément à son plan stratégique 2016-2020.

L'ANBK souhaite en effet se doter d'une politique de diffusion de l'information afin de faire connaître au public son mandat et ses activités, de faciliter l'accès aux documents officiels et de promouvoir la bonne gouvernance. Une première séance de travail virtuelle a eu lieu, le 27 mai 2020, entre le coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques à l'ANQ et le conseiller technique national PROCAB. À la suite de cette rencontre, il a été décidé qu'une deuxième séance de travail virtuelle serait organisée pour permettre l'échange de bonnes pratiques entre les fonctionnaires québécois et le groupe de travail burkinabè.

## OBJECTIFS ET RÉSULTATS

---

Présenter l'initiative du projet de *Politique de diffusion de l'information de l'Assemblée nationale du Burkina Faso*

- Des membres du groupe de travail burkinabè ont exposé les principes directeurs, les valeurs, les niveaux de classification des documents et les procédures de diffusion de l'information prévus dans le projet de politique. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'ouverture de l'ANBK qui souhaite améliorer ses procédés de redditions de comptes, de transparence et d'accès à l'information.

Partager l'expérience du parlement québécois en matière de sécurité de l'information et de continuité

- Le coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques a présenté le programme de sécurité de l'information de l'ANQ. Outre le cadre organisationnel et les résultats attendus du programme, il a été question des principaux risques (ex. : fuite de données, cyberattaques, menaces internes), de la gestion de l'information sensible et de la politique de sécurité de l'information du Parlement.
- En ce qui a trait à la sécurité de l'information, les membres du groupe de travail burkinabè ont formulé diverses questions en lien avec la notion de détenteur de l'information, le transfert des données lors d'un changement de législature, la gestion des cyberattaques, l'utilisation des ressources

informationnelles et la fuite d'information sensible. En plein processus de transfert numérique, les fonctionnaires parlementaires burkinabè ont mentionné les défis posés par le manque d'équipements et de personnel.

Partager l'expertise de l'ANQ en matière d'accès à l'information

- La Direction des affaires juridiques et législatives a présenté les grands principes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que le processus de traitement des demandes d'accès à l'information qui sont adressées à l'ANQ. Le groupe de travail burkinabè s'est ainsi familiarisé avec les étapes de ce processus, les cas d'impossibilité de traiter une demande, ainsi que certaines des restrictions prévues par la loi. Les discussions ont ensuite porté sur l'accès et les restrictions aux documents parlementaires, la divulgation des archives ainsi que la diffusion de l'information à la population.

## STATISTIQUES

---



## SUIVIS

---

L'ANQ a assuré le suivi auprès du groupe de travail burkinabè et le CP en leur transférant la documentation en lien avec les présentations données dans le cadre de la séance de travail virtuelle.

La version finale de la *Politique de diffusion de l'information de l'Assemblée nationale du Burkina Faso* sera ultérieurement transmise à l'ANQ.